

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil des 29 janvier et 28 mars 2014.

I - Pôle Administration générale

- 1.1 - Création, dénomination, composition et modalités de fonctionnement des Conseils de Quartier.
- 1.2 - Détermination du nombre d'adjoints de quartier.
- 1.3 - Election d'un adjoint de quartier et des Présidents de Conseils de quartier.
- 1.4 - Délégations du Conseil Municipal données au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 1.5 - Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal, élus en son sein, au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- 1.6 - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- 1.7 - Election des membres de la commission d'appel d'offres.
- 1.8 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission de délégation de service public.
- 1.9 - Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein d'organismes, associations ou syndicats intercommunaux.
- 1.10 - Election des représentants de la Ville de La Garenne-Colombes au Conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes et désignation du représentant de la Ville pouvant exercer les fonctions de Président Directeur Général de la Société Anonyme d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes.
- 1.11 - Création du Comité Consultatif « jumelage - relations internationales ».
- 1.12 - Renouvellement de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH).
- 1.13 - Création des commissions municipales et détermination du nombre de leurs membres.
- 1.14 - Election des membres de chaque commission municipale.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

- 2.1 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués

Finances

- 2.2 - Débat d'orientations budgétaires.

III - Divers

- 3.1 - Décisions du Maire.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 9 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour ce second Conseil Municipal. Nous avons un ordre du jour chargé, en particulier la désignation formelle du Conseil dans un certain nombre d'organismes et la désignation des commissions.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non.*)

Je vous remercie.

Je vous donne lecture des délégations de vote.

M^{me} Raimbault, qui est à ma gauche, donnera pouvoir à M. de Boutray parce qu'elle doit célébrer un mariage ; c'est une femme très occupée. M. Dransart arrive. M^{me} Bachelet a donné délégation à M. Martin-Chauffier.

Mme Courty a-t-elle donné délégation ?

M. Ranji

Non, elle arrive.

M. le Maire

Très bien, je vous remercie.

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil des 29 janvier et 28 mars 2014.

M. le Maire

Sur le procès-verbal du dernier Conseil, y a-t-il des points particuliers ? (*Non.*)

On peut considérer qu'il est adopté à l'unanimité.

Les deux sont adoptés.

I - Pôle Administration générale

1.1- Création, dénomination, composition et modalités de fonctionnement des Conseils de Quartier.

M. le Maire

Vous avez reçu le projet de délibération. Il s'agit en réalité de reconduire quatre quartiers de la dernière mandature. Y a-t-il des remarques particulières sur ce projet ?

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Bonjour à tous. Je vais tâcher de ne pas faire trop de remous pour un Conseil Municipal aussi tôt. Concernant le premier point, j'ai une question concernant, premièrement, la fréquence des conseils de quartier, savoir si on se fixe un objectif ou pas sur la réunion de ces conseils ; ensuite, sur la composition de ces mêmes conseils de quartier, la composition des bureaux pour être précis, qu'en est-il ? Comment les gens peuvent-ils être membres de ces mêmes bureaux ?

M. le Maire

C'est indiqué dans la délibération.

M. Ranji

Il est indiqué... Il faut que je trouve la référence à cela. Il est indiqué finalement que c'est vous, le Maire, qui les nommez. Est-ce cela ?

M. le Maire

Oui, comme cela se passait auparavant. Peut-être n'avez-vous pas totalement lu la délibération, mais le conseil de quartier lui-même est composé de tous les Garennois qui habitent le quartier, qui y ont un intérêt. Vous pouvez imaginer des commerçants qui n'y habitent pas, mais qui y travaillent, et qui sont membres de droit. En réalité, tous les Garennois sont membres de droit. Il n'y a pas à les désigner ou pas.

M. Ranji

Ma question portait sur les membres du bureau.

M. le Maire

Je vous fais ma réponse. Le conseil de quartier est organisé avec tous les Garennois qui le souhaitent. Il y a un conseil de quartier qui est chargé d'organiser ces réunions, qui est composé d'un certain nombre de membres qui sont désignés par le Maire. Je les désigne en fonction des gens qui veulent bien être candidats. Par exemple, à la CCSPL, comme vous le savez, je désigne les gens qui veulent bien être candidats et qui le font savoir. Un certain nombre de membres de la CCSPL m'avaient été suggérés par M. Macé à l'époque, et j'avais désigné ces candidats. On peut prendre toutes les bonnes volontés, si vous avez des gens qui sont prêts à s'impliquer – il faut savoir que tout cela est un peu chronophage –, il faut les signaler.

Le Président, le conseil et le bureau organisent au moins deux réunions par an, ce qui est aussi indiqué dans ce projet de délibération à la page 2.

M. Ranji

J'espère que cela s'appliquera aussi au quartier des Champs-Philippe ?

M. le Maire

Par définition, oui.

M. Ranji

Je vous remercie pour votre réponse. Cela voudrait dire que si je vous propose des Garennois qui font partie de ces mêmes quartiers et qui souhaitent participer à ces bureaux de conseil de quartier, vous pourriez les accepter ?

M. le Maire

Oui, je verrai en fonction des candidats. Il faut regarder la qualité des candidats, leur disponibilité, leur intérêt pour la chose publique, un peu, cela paraît un peu évident, et j'essaierai de faire le choix avec tout le monde.

M^{me} Eisenstein

Pour rebondir sur ce que disait M. Ranji, aux Champs-Philippe, aucune permanence ne s'est tenue. Dans un autre quartier au Centre Nord, aucune permanence ne s'est tenue non plus, et aux Vallées, cela a été fait d'une manière... Cela n'a été qu'une réunion de mairie d'information descendante. Seul au Centre et au Sud, cela a bien fonctionné, et d'ailleurs, j'approuve le fonctionnement de M. Dransart ; c'est surtout à lui que revient cette méthode.

J'espérais, en lisant le fonctionnement, le règlement intérieur, que l'on pourrait peut-être arriver à mettre en place un nouveau règlement intérieur qui ferait porter au prochain Conseil Municipal, de sorte que l'on impose un certain nombre de règles, par exemple que l'ordre du jour soit communiqué ou fait en concertation avec tout le bureau, pour que toutes les personnes se sentent réellement impliquées, qu'il y ait ensuite des comptes rendus. Le fait qu'il y ait la newsletter, le fait que le quartier vive parce qu'une simple réunion, voire deux réunions par an, c'est très insuffisant et cela ne permet pas... Je le vois dans mon propre quartier, il n'y en a pas eu.

M. le Maire

Quel est votre quartier, Madame ?

M^{me} Eisenstein

Je suis dans le Centre Nord. J'aurais bien aimé débattre et je trouve que les habitants ont le droit aussi d'avoir une information la plus claire possible, c'est-à-dire qui vient à la fois de la municipalité et de l'opposition.

M. le Maire

Je suis d'accord avec vous, les gens ont le droit d'avoir des informations, et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai demandé dans quel quartier vous habitez. Je n'ai pas souvenir de vous avoir vue à la réunion que j'avais moi-même animée du Centre Nord dans cette salle, il y a peut-être neuf ou dix mois. La prochaine fois, nous vous accueillerons avec plaisir à la réunion qui sera organisée.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M^{lle} Naturel.- Bonsoir. Je voterai favorablement cette délibération. Cependant, permettez-moi quelques remarques et suggestions pour développer et promouvoir davantage cette forme de démocratie participative. Ces conseils de quartier sont un moyen de faire de la politique autrement, partageant le pouvoir entre les élus et les citoyens avec des échanges, des débats et des prises de position et de décision en proximité directe, pas seulement sur des questions d'aménagement de leur quartier, mais aussi sur les grands projets de la ville.

Au vu des signes alarmants du taux constant en augmentation de l'abstention aux élections, il est urgent et nécessaire de créer des conditions de participation démocratique, dynamique et inventive permettant la réappropriation de la politique par les citoyens et les citoyennes. Avant d'être des électeurs, nous sommes surtout des citoyens, acteurs de nos vies. En redonnant le pouvoir au citoyen par le biais de ces conseils de quartier, il faut affirmer leurs droits et leurs pratiques.

Je proposerai de développer davantage ces conseils de quartier en favorisant l'expression propre des Garennoises et des Garennois, qu'ils puissent par exemple saisir le Conseil Municipal sur certains points pour faire des propositions et élaborer des projets structurels importants sur la ville, et enfin, d'utiliser ces conseils de quartier comme un moyen de développer le lien social entre ses habitants par la collaboration de moments conviviaux, comme cela a été porté par le conseil de quartier Centre Sud. Nous pourrions essayer de faire des mini-brocantes, une fête de la musique et des fêtes de rue. Je vous remercie.

M. le Maire

La prochaine fois, n'hésitez pas non plus vous-mêmes à venir aux réunions qui sont organisées. J'aurais plaisir à vous y accueillir parce que je ne vous y ai pas beaucoup vu. Y a-t-il d'autres remarques ?

Pas d'autres. Je vous remercie.

Je sou mets la délibération au vote qui vous a été soumise.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 4 voix. Pour ? 31 voix.

1.2 - Détermination du nombre d'adjoints de quartier.

M. le Maire

Les conseils de quartiers ont été mis en place. Le Conseil Municipal de la dernière fois a décidé la création de 10 postes d'adjoints et nous pouvons décider la création de postes d'adjoints de quartier dans la limite de 10 % de son effectif légal. Je vous propose de créer un poste d'adjoint de quartier qui permettra de contribuer au bon fonctionnement de ceux-ci. Y a-t-il des remarques particulières ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 voix. Qui est pour ? 33 voix.

1.3 - Élection d'un adjoint de quartier et des Présidents de Conseils de quartier.

M. le Maire

Nous allons nous prononcer sur l'élection d'un poste d'adjoint de quartier. Vous venez d'en décider la création. J'ai reçu la candidature, pour ce poste d'adjoint de quartier, de M. Dransart. Nous devons procéder à un scrutin à bulletin secret. De la même manière, la commune étant désormais dotée de quatre conseils de quartier, outre cet adjoint de quartier, je vous proposerai d'élire les présidents de conseils de quartiers suivants : Vincent Grenard en qualité de président du conseil de quartier Centre Nord, Sébastien Rivet en qualité de président du conseil de quartier des Champs-Philippe et Laurent Zacaropoulos en qualité de président du conseil de quartier Les Vallées.

D'autres candidatures ? *(Non.)*

Est-ce un scrutin à bulletin secret seulement pour l'adjoint de quartier ou pour les quatre ?

Y a-t-il d'autres candidatures pour le poste d'adjoint de quartier que M. Dransart ? *(Non.)*

Nous allons procédons au vote à bulletin secret. Vous avez un papier devant vous.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et M^{me} Courty, assesseurs, procèdent au dépouillement du vote.)

Je vous donne lecture des résultats du dépouillement du vote : nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 35 ; blancs et nuls, 3 ; suffrages exprimés, 32 ; majorité absolue, 17. A obtenu, M. Dransart, 32 voix. Nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements.)

(M. Dransart reçoit l'écharpe d'adjoint de quartier.)

Nous passons à présent au vote des autres présidents de conseil de quartier. Je sou mets la candidature de M. Grenard pour le conseil du quartier Centre Nord, de M. Rivet pour le président de conseil de quartier des Champs-Philippe et M. Zacaropoulos pour la présidence du conseil de quartier Les Vallées.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Souhaitez-vous faire un vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Est-ce que vous voulez un vote à main levée séparé ? *(Non.)*

On va faire un vote à main levée global, puisque je n'ai pas d'opposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 voix. Qui est pour ? 32 voix.

Merci pour M. Grenard, M. Rivet et M. Zacaropoulos.

(Applaudissements.)

1.4 - Délégations du Conseil Municipal données au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire.- Il s'agit de cette délibération très classique dans tous les conseils municipaux au début d'un mandat, qui est que le Conseil Municipal donne au Maire, en application de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, un certain nombre de délégations pour administrer la commune sans avoir à vous réunir dès qu'une décision est à prendre, avec toute une liste de délibérations possibles qui sont citées dans la délibération qui vous a été montrée et qui permettent de gérer la commune.

Évidemment, quand une décision est prise en application de cet article, comme vous le savez, je vous en informe dans le Conseil Municipal qui suit. C'est ce qu'on appelle les décisions du Maire, qui elles-mêmes peuvent faire l'objet d'une discussion et qui font en pratique l'objet d'une discussion.

Y a-t-il des observations sur ce projet de délibération ? *(Non.)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? 3 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 32 voix.

1.5 - Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal, élus en son sein, au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

M. le Maire

Nous allons devoir fixer le nombre de représentants de notre Conseil Municipal au CCAS. Le CCAS est le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Nous pouvons fixer un nombre égal au maximum à huit membres élus en notre sein. Je vous propose de fixer à huit le nombre de membres du Conseil Municipal au sein du CCAS, lequel CCAS recevra en son sein d'autres membres qui sont des membres qualifiés qui me sont signalés par les associations qui ont intérêt à agir en la matière et qui sont bien connues de La Garenne-Colombes : Secours Catholique, la Croix-Rouge, et bien d'autres encore.

Il me faut huit candidats.

C'est un vote à la proportionnelle et un vote à bulletin secret.

La question sur les candidats sera assez simple : nous pouvons organiser un vote à la proportionnelle entre nous. Si l'opposition veut s'accorder sur un nom, vous vous accordez sur un nom, et nous indiquons ce nom au sein de ces huit et tout le monde vote. Nous présenterions sept candidats et l'opposition, un. Ou alors, si vous voulez proposer une liste avec plusieurs candidats, il n'y a aucune difficulté.

En avez-vous parlé entre vous ? Je crois que vous avez été joints par les services de la Ville et par mon cabinet cette semaine pour cette

désignation, et nous n'avons malheureusement pas eu de réponse. Avez-vous pu en discuter entre vous ou pas ?

M^{lle} Naturel

Une remarque avant, si vous le permettez. Dans l'intérêt de la ville et de ses habitants, dans leur diversité sociale, nous aurions pu, pour l'élection de ces membres qui la composent, opter pour une représentation proportionnelle, non pas au plus fort reste, mais à la proportionnelle, ce qui permettrait à toutes les sensibilités des différentes listes de pouvoir être représentées, notamment les plus sociales. Cela étant dit, qui veut présenter la candidature ? J'interviendrai à nouveau.

M. le Maire

Je n'ai pas bien compris ce que vous disiez à la fin.

M^{lle} Naturel

Je regrette le fait que l'on n'ait pas un poste au CCAS pour chaque membre de la liste de l'opposition pour pouvoir représenter chacune des sensibilités sociales de chaque liste.

M. le Maire

La proportionnelle, c'est la proportionnelle, donc je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, mais nous sommes 30, vous êtes toute seule, la liste de M. Ranji, ils sont deux et M. Conway, ils sont deux. Sur huit, s'il y avait cinq de la majorité et un de chaque liste, ce n'est plus tout à fait une proportionnelle. C'est le Code électoral qui prévoit cette disposition. Je vous propose de vous organiser : soit vous voulez que l'on fasse un vote groupé pour faciliter les choses... Est-ce qu'il y en a un de vous cinq qui souhaiterait être candidat pour les cinq ?

M. Ranji

Pour l'opposition, je serai candidat au CCAS.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup.

M^{lle} Naturel

J'ai décidé de ne pas proposer ma candidature au profit de celle de M. Ranji. En tant qu'élue de la liste « Pour La Garenne : l'humain d'abord » et avec l'ensemble de mes candidats non élus de cette liste, notre volonté politique a la particularité de porter une sensibilité sociale forte, une volonté de justice sociale et de lutte contre les inégalités. Notre objectif est bien celui d'éradiquer le phénomène de pauvreté et non pas de l'accompagner. Sans accorder trop ou pas assez, nous refusons une politique de culpabilisation des familles, des parents ou des personnes en difficulté sociale. Il faut sortir de ce système pour faire une action sociale qui accueille, qui soutient, qui oriente dans une démarche collective. J'appelle M. Ranji à porter ces valeurs durant sa présence au sein de ce Conseil d'administration, s'il est élu, et je n'hésiterai pas à lui faire part de mes propositions et ainsi de faire entendre mes revendications lors de ces réunions au CCAS. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Monsieur Ranji, vous avez été interpellé par le Front de gauche, vous voulez répondre ? Elle vous a mis sous contrôle.

(Rires.)

M. Ranji

Nous avons décidé d'un commun accord sur cette candidature. Même si nous pouvons avoir des divergences, que j'assume, je pense que sur un certain nombre de points, nous sommes bien plus en accord entre nous, membres de l'opposition, qu'avec la majorité municipale.

M. le Maire

Si vous le dites. Je vous propose, si vous êtes bien d'accord, nous fixons à huit membres le nombre de membres de la commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35 voix.

Huit membres, tout le monde est d'accord.

1.6 - Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

M. le Maire

Maintenant, sur les noms, je vous propose, au nom de la majorité, les noms suivants : M. de Boutray, M^{me} Luciot, M. Citerne, M. Butet, M^{me} Fradin de Bellabre, M^{me} Gamblin et M. Pinta, et on ajoute à la fin... J'avais la candidature de M^{me} Fommarty qui se retire au bénéfice de M. Ranji. Cela fait une liste bloquée. Tout le monde est d'accord ? On vote ainsi ?

C'est une liste que nous avons faite, puisque nous étions prêts à proposer M^{me} Fommarty s'il n'y avait pas eu de candidat. M^{me} Fommarty m'a indiqué qu'elle acceptait de se retirer. Vous pouvez barrer le nom de M^{me} Fommarty et indiquer M. Ranji, si vous le souhaitez. J'invite la majorité à voter pour M. Ranji.

Ce n'est pas mal, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

C'est une belle victoire.

M. le Maire

Je vois que vous voyez toujours l'action politique comme un combat.

Il n'y a que nous qui sommes des pacifiques au fond.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et M^{me} Courty procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés ; majorité absolue, 18 ; 35 voix pour la liste commune.

Mesdames et Messieurs, félicitations, vous êtes élus.

(Applaudissements.)

1.7 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire

C'est cinq représentants, cinq titulaires, cinq suppléants. Nous avons aussi cinq candidats de la majorité titulaires et cinq candidats suppléants. La proportionnelle s'applique.

L'opposition souhaite-t-elle proposer un candidat, auquel cas nous barrerions notre candidat ? Monsieur Conway, vous êtes candidat ?

M. Conway

Je suis candidat au poste de titulaire, avec comme suppléant, M. Ranji.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous fais distribuer la liste que nous avons imprimée pour la majorité. Je vous invite à barrer le nom de M. Citerne qui accepte de se retirer comme titulaire et M^{me} Legendre comme suppléante, et d'ajouter en lieu et place M. Conway et M. Ranji.

Je rappelle que c'est le Maire qui est Président de droit, qu'il peut désigner un représentant. Ce représentant du Président, opérationnel, sera Jean-Pierre Hervo. C'est la tâche qu'il avait réalisée lors du dernier mandat.

Là aussi, j'imagine un scrutin secret impératif ?

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M^{me} Courty et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins, 35 suffrages exprimés, majorité à 18, 35 voix pour la liste commune.

Toutes mes félicitations.

(Applaudissements.)

1.8 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission de délégation de service public.

M. le Maire

Il y a une commission de délégation de services publics. Je suis désolé, mais c'est comme cela, c'est d'une complication extrême et totalement inutile, nous avons une première délibération aujourd'hui qui fixe les conditions de dépôt de la liste des candidats, et nous ne voterons pour cette liste qu'au coup prochain. Avec une telle réglementation, vous comprenez que la France est leader dans le commerce mondial, dans la compétitivité, dans la capacité de s'adapter à un monde moderne. Je vous propose d'adopter ce texte qui n'est en fait qu'un texte réglementaire qui permet de fixer les conditions de dépôt de liste.

En pratique, je vous le dis d'emblée, je vous proposerai, ainsi qu'à l'opposition, peut-être la prochaine fois, quand nous aurons à désigner la liste, on pourrait peut-être soumettre la même liste que l'on vient de désigner pour la CAO. C'est ce que nous avons fait la dernière fois. Il y a une communauté d'action qui fait que cela paraît tout à fait logique d'avoir la même. Formellement, il faut que nous adoptions les conditions de fixation de la liste.

Y a-t-il des oppositions ? Des remarques ? Des abstentions ? *(Non.)*

Je vous remercie.

L'opposition plurielle est-elle d'accord pour que l'on reprenne la même liste pour que l'on puisse préparer la liste ?

On dépose cette liste, d'accord ?

Au nom de la majorité et de l'opposition, je déposerai la liste et je vous la soumettrai la prochaine fois.

1.9 - Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein d'organismes, associations ou syndicats intercommunaux.

M. le Maire

Nous en avons un certain nombre. J'allais dire très vulgairement une tripotée. Quelques-uns sont absolument à faire au vote à bulletin secret, malheureusement, d'autres, on peut s'en passer. Dès qu'on pourra s'en passer, je vous proposerai de vous en passer. Malheureusement, on a quelques premiers votes qu'il faut faire à bulletin secret.

D'abord, il faut désigner un délégué titulaire et un suppléant pour le SIPPEREC (Syndicat pour l'électricité et les réseaux de télécommunication). J'ai reçu la candidature de M. Dransart en titulaire et M^{me} Gaillabaud en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Évidemment, on vote pour le titulaire et le suppléant sur le même bulletin, le titulaire d'abord, le suppléant ensuite.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Autain et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 4 bulletins blancs et nuls ; 31 suffrages exprimés ; majorité à 16. M. Dransart et Mme Gaillabaud ont obtenu 31 voix.

Le point suivant est le SIGEIF : un titulaire et un suppléant. J'ai reçu les candidatures de M. Juvin en titulaire et M. Dransart en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Les résultats : 35 bulletins ; 6 blancs et nuls ; 29 suffrages exprimés ; majorité à 15. M. Juvin et M. Dransart obtiennent 29 voix.

Pardon, c'est : M. Juvin, 30 voix ; M. Dransart, 29 voix ; M. Perrée, 1 voix.

Il n'en reste pas moins que M. Juvin et M. Dransart sont élus. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. Conway

Je voulais juste faire remarquer que dans ce cas, vous avez eu une manœuvre déloyale pour enlever une voix à M. Dransart.

(Rires.)

M. le Maire

Vous allez faire un tract, lundi, en disant : premier couac majeur au sommet, c'est cela ?

(Rires.)

Le point suivant est le SEPG.

Les candidats sont M. Juvin et M. Perrée, vous allez pouvoir vous rattraper ! Non, Monsieur Dransart, vous ne tenez pas votre revanche.

(Rires.)

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M^{me} Luciot et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 5 bulletins blancs ; 30 suffrages exprimés ; M. Juvin et M. Perrée obtiennent 30 voix.

Le vote suivant est le SYELOM, Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères.

Nous avons deux titulaires et deux suppléants.

J'ai reçu la candidature de M. Juvin et M. Dransart pour les titulaires et M. Martin-Chauffier et M^{me} Paillard pour les suppléants.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M^{me} Courty

Je serai titulaire.

M. Conway

Je serai suppléant.

M. le Maire

Dans ce sens, M^{me} Courty titulaire et M. Conway comme suppléant ; c'est cela ?

Comme on a plusieurs candidats, on va distribuer les bulletins que nous avons fait imprimer. Je vous invite à noter en complément la candidature, si vous souhaitez voter pour elle, de M^{me} Courty et de M. Conway.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Grenard et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu comme titulaires : M. Juvin, 35 ; M. Dransart, 30 ; M^{me} Courty, 5. Comme

suppléants : M. Martin-Chauffier, 35 ; M^{me} Paillard, 30 ; M. Conway, 5.

Sont titulaires, M. Juvin et M. Dransart, et suppléants, M. Martin-Chauffier et M^{me} Paillard.

Concernant le SIFUREP, le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, j'ai reçu comme candidature, en titulaire, M. Autain, et en suppléant, M. Zacaropoulos. Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et M^{me} Routier procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins dans l'urne ; 30 suffrages exprimés. Ont obtenu, M. Autain et M. Zacaropoulos : 30 voix.

Le SIEP, Syndicat intercommunal d'études et de projets du territoire des Deux Seine : trois titulaires et trois suppléants. J'ai reçu les candidatures de M. Juvin, M. Martin-Chauffier et M. Hervo, M^{me} Juvin-Marleix, M^{me} Gaillabaud et M^{me} Legendre, en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Conway

Je suis candidat en tant que titulaire, avec M^{lle} Naturel comme suppléante.

M. le Maire

Je vous fais distribuer un papier sur les candidats de la majorité. Si vous le souhaitez, vous pouvez voter pour les deux candidats de l'opposition.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Martin-Chauffier et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Le vote prochain sera l'EPADESA et nous avons le droit de voter, si vous êtes d'accord, voter à main levée.

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M. Juvin, 35 ; M. Martin-Chauffier, 35 ; M. Hervo, 30 ; M. Conway, 5.

En suppléant : M^{me} Juvin-Marleix, 35 ; M^{me} Gaillabaud, 35 ; M^{me} Legendre, 30 ; M^{lle} Naturel, 5.

Sont élus : M. Juvin, M. Martin-Chauffier et M. Hervo comme titulaires. Suppléants : M^{me} Juvin-Marleix, M^{me} Gaillabaud et M^{me} Legendre.

Le suivant est le représentant de la ville à l'EPADESA. J'ai le plaisir et l'honneur de me représenter depuis l'adhésion de la ville à l'EPADESA. Je souhaiterais être votre candidat. Est-ce que vous voulez procéder par vote à bulletin secret ou est-ce qu'un vote à main levée vous suffit ?

Personne ne demande de vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Qui s'oppose à ma candidature ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

Le point suivant, c'est Jean-Pierre Hervo qui est candidat, qui se présente pour le Comité stratégique du Grand Paris.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Je vous propose de voter à main levée, alors qu'il faudrait voter à bulletin secret. Êtes-vous d'accord ? Pas d'opposition ? *(Non.)*

On vote à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

M. Hervo nous représentera au Grand Paris.

Pour le Syndicat mixte ouvert d'études Paris métropole, je vous propose, comme titulaire, Jean-Pierre Hervo, et comme suppléant, Philippe Juvin.

D'autres candidats ? *(Non.)*

Il est prévu de voter à bulletin secret, mais si vous êtes d'accord, si aucune personne ne le manifeste, on peut voter à main levée. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autres candidats ? Non.

Nous votons sur la candidature du ticket, M. Hervo titulaire et M. Juvin suppléant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 5 voix. Qui est en faveur ? 30 voix.

Le syndicat Autolib' métropole. On a aussi un titulaire et un suppléant. J'ai reçu la candidature de M. Dransart en titulaire et de M^{me} Gaillabaud en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Acceptez-vous que nous votions, là aussi, à main levée et pas à bulletin secret ? Personne ne s'y oppose, je vous remercie.

Je vous propose M. Dransart en titulaire et M^{me} Gaillabaud en suppléante.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

Le SYNCOM, là aussi nous pourrions voter, si vous le souhaitez, à main levée.

J'ai reçu la candidature comme titulaire de M^{me} Luciot et en suppléante, M^{me} Michelet.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Est-ce que vous vous opposez à un vote à main levée ? Pas d'opposition.

Nous votons sur le ticket M^{me} Luciot et M^{me} Michelet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

L'ADETEL, l'Association pour le développement de la télédistribution, un titulaire et un suppléant. J'ai reçu la candidature de M. Robail en titulaire et de M. Zacaropoulos en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Y a-t-il une opposition à ce que nous votions à main levée ? Pas d'opposition. Nous votons sur le ticket M. Robail et M. Zacaropoulos.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

L'Office Municipal des sports, deux représentants du Conseil Municipal. J'ai reçu la candidature de M^{me} Luciot et M^{me} Marques da Silva.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M^{me} Courty

Oui, je serai candidate.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Voulez-vous voter à bulletin secret ? Y a-t-il des oppositions au fait que nous votions à main levée ?

M. Conway

À partir du moment où il y a plusieurs candidats, je souhaite que ce soit un vote à bulletin secret.

M. le Maire

Comme vous voulez, Monsieur Conway. Je vais vous faire distribuer le bulletin imprimé par la majorité municipale sur la candidature à l'OMS de M^{me} Luciot et de M^{me} Marques da Silva, et vous pouvez indiquer le nom de la candidate de l'opposition, si vous le souhaitez, en lieu et place de l'une des deux.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et M. Grenard procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M^{me} Luciot, 35 ; M^{me} Marques da Silva, 30 ; M^{me} Courty, 5. Sont élues : M^{me} Luciot et M^{me} Marques da Silva à l'OMS.

Le Photo-Club, nous avons deux candidats, M. Hervo et M^{me} Marques da Silva.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M^{me} Naturel

Je suis candidate.

M. le Maire

Voulez-vous voter à bulletin secret ?

(M. Conway acquiesce.)

Si vous voulez. Vous avez raison, on a tout le week-end.

M. Conway

Je tiens à préciser que, s'agissant d'un vote nominal, c'est par respect pour les personnes que je demande ce bulletin secret. Si toutefois vous faisiez une liste bloquée avec Adélaïde Naturel dedans, on n'exigerait pas le bulletin secret.

M. le Maire

La notion de respect qui, pour vous, est la justification du vote à bulletin secret disparaît le jour où il y a l'opposition dedans ? C'est cela ? C'est très bien, cela nous fait plaisir. Cela veut dire que nous, nous ne sommes pas respectables.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et M. Martin-Chauffier procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M. Hervo, 34 ; M^{me} Marques da Silva, 31 ; M^{lle} Naturel, 5. Sont élus : M. Hervo et M^{me} Marques Da Silva.

Le point suivant est Partenaires pour l'emploi – Mission locale. J'ai reçu la candidature de M. Martin-Chauffier et de M^{me} Marques Da Silva.

Excusez-moi, M. Hervo voulait la parole juste avant.

M. Hervo

En une minute, je voulais rappeler à tout le monde que le Photo-Club organise à partir de vendredi prochain, à la médiathèque, une exposition de ses travaux, et je vous invite tous à y venir nombreux parce que ce sont des travaux de qualité et il faut les soutenir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Nous passons maintenant à Partenaires pour l'emploi - Mission locale. J'ai reçu la candidature de M. Martin-Chauffier et de M^{me} Marques Da Silva. Y a-t-il d'autres candidats ?

M^{me} Eisenstein

Je me porte candidate.

M. le Maire

Voulez-vous un vote à bulletin secret ou un vote à main levée vous suffit, Monsieur Conway ? Toujours ? Nous distribuons la liste imprimée par la majorité.

Vous pouvez également mettre le nom de la candidate de l'opposition.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M^{me} Luciot et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M. Martin-Chauffier, 35 ; M^{me} Marques Da Silva, 30 ; M^{me} Eisenstein, 5. Sont élus : M. Martin-Chauffier et M^{me} Marques Da Silva.

Désignation des trois membres au Cercle des arts plastiques.

J'ai reçu la candidature de M. Perrée, M^{me} Fommarty et M^{me} Legendre.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M^{lle} Naturel

Je suis candidate.

M. le Maire

Voulez-vous voter à bulletin secret ? Merci, Monsieur Conway.

Nous allons vous donner la liste proposée par la majorité et vous pouvez ajouter la candidature de la personne membre de l'opposition, M^{lle} Naturel.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M^{lle} Naturel et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 1 nul ; 34 exprimés. Ont obtenu : M. Perrée, 34 ; M^{me} Fommarty, 34 ; M^{me} Legendre, 29 ; M^{lle} Naturel, 5.

Le lycée professionnel de La Tournelle au Conseil d'administration. Nous avons trois titulaires et trois suppléants : M^{me} Fradin de Bellabre, M^{me} Michelet et M^{me} Luciot en titulaires, et en suppléants, M. Pinta. M. Butet et M. Autain.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M^{me} Eisenstein

Je me présente en tant que titulaire et M^{lle} Naturel en tant que suppléante.

M. le Maire

Nous votons à bulletin secret.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Autain et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M^{me} Fradin de Bellabre, 35 ; M^{me} Michelet, 35 ; M^{me} Luciot, 30 ; M^{me} Eisenstein, 5. En suppléants : M. Pinta, 35 ; M. Butet, 35 ; M. Autain, 30 ; M^{lle} Naturel, 5.

Le scrutin suivant est la désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'administration du collège Les Vallées.

Nous avons trois titulaires et trois suppléants. J'ai reçu les candidatures de M. Robail, M^{me} Fommarty et M^{me} Caullery en titulaires et M^{me} Michelet, M^{me} Luciot et M. Zacaropoulos en suppléants.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Conway

Je serai titulaire avec M. Ranji comme suppléant.

M. le Maire

D'accord, vous n'êtes pas titulaire, vous êtes candidat titulaire, et M. Ranji est candidat suppléant. Puis-je demander à l'administration de vous distribuer la liste que je vous ai fait parvenir concernant les candidats de la majorité ? Si l'opposition souhaite bénéficier des mêmes avantages, à savoir nous fournir auparavant leurs candidats pour qu'on puisse imprimer une liste, on le fera avec plaisir à l'avenir.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M^{lle} Naturel et M. Dubois procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M. Robail, 35 ; M^{me} Fommarty, 35 ; M^{me} Caullery, 30 ; M. Conway, 5 ; M^{me} Michelet, 35 ; M^{me} Luciot, 35 ; M. Zacaropoulos, 30 ; M. Ranji, 5.

Sont titulaires : M. Robail, M^{me} Fommarty, M^{me} Caullery. Suppléants : M^{me} Michelet, M^{me} Luciot et M. Zacaropoulos.

Pour le collège Les Champs-Philippe, j'ai reçu les candidatures de M. Robail, M^{me} Fommarty et M^{me} Fradin de Bellabre comme titulaires, et en suppléants, M^{me} Routier, M. de Boutray et M. Butet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Ranji

Je suis candidat titulaire et M. Conway en suppléant.

M. le Maire

Je vous fais distribuer la liste des candidats de la majorité. Je n'ai pas reçu les listes, auparavant, de l'opposition.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et M^{me} Gamblin procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M. Robail, 35 ; M^{me} Fommarty, 35 ; M^{me} Fradin de Bellabre, 30 ; M. Ranji, 5 ; M^{me} Routier, 35 ; M. de Boutray, 35 ; M. Butet, 30 ; M. Conway, 5. Sont élus : M. Robail, M^{me} Fommarty, M^{me} Fradin de Bellabre comme titulaires, et comme suppléants, M^{me} Routier, M. de Boutray et M. Butet.

Désormais, il nous faut désigner un membre au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France. J'ai reçu la candidature de M^{me} Raimbault.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Quelqu'un veut-il que nous votions à bulletin secret ? *(Non.)*

Je vous propose la candidature de M^{me} Raimbault.

Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est contre ? Qui est pour ? 30 voix.

Nous désignons un membre à la Maison de l'emploi Rives de Seine. J'ai reçu la candidature de M. Martin-Chauffier.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous votions à main levée ? *(Non.)*

Nous votons donc à main levée.

Qui s'oppose à la candidature de M. Martin-Chauffier ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

Nous désignons un représentant titulaire et un suppléant à l'EPF 92. J'ai reçu la candidature de M^{me} Paillard et M^{me} Gaillabaud. D'autres candidatures ? *(Non.)*

Nous votons à main levée.

Contre la candidature de M^{me} Paillard et de M^{me} Gaillabaud ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

Nous votons pour l'association Archipel. Nous avons deux représentants. J'ai reçu la candidature de M. Pinta et de M. Butet. D'autres candidats ?

M. Ranji

Je suis candidat.

M. le Maire

Quelqu'un souhaite-t-il que nous votions à bulletin secret ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Nous distribuons donc la liste de la majorité à laquelle vous pouvez ajouter la candidature de M. Ranji si vous le souhaitez.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(M. Dubois et Mme Paillard procèdent au dépouillement du vote.)

Les résultats : 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M. Pinta, 35 ; M. Butet, 30 ; M. Ranji, 5. Sont élus : M. Pinta et M. Butet.

Nous désignons un représentant à l'association École de la 2^{ème} Chance. J'ai reçu la candidature de M^{me} Fradin de Bellabre.

Pas d'autres candidats ? *(Non.)*

Qui souhaite voter à bulletin secret ? Personne.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

1.10 - Élection des représentants de la Ville de La Garenne-Colombes au Conseil d'administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte de La Garenne-Colombes et désignation du représentant de la Ville pouvant exercer les fonctions de Président-Directeur-Général de la Société Anonyme d'Économie Mixte de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

La SEM existe depuis 1963. Je vous propose donc de désigner les quatre représentants de la commune de La Garenne-Colombes au sein du Conseil d'administration. J'ai reçu la candidature de M^{me} Gaillabaud, M. Hervo, M. Robail et M. Butet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Conway

Je me porte candidat.

M. le Maire

Je vous propose de voter à bulletin secret, j'imagine, Monsieur Conway ?

(M. Conway acquiesce.)

Je vous fais distribuer la liste que j'ai fait tirer pour la majorité avec les candidatures de M^{me} Gaillabaud, M. Hervo, M. Robail, M. Butet. Il y a quatre membres du Conseil d'administration désignés par la ville de La Garenne-Colombes sur les sept qui le composent, et vous avez également entendu une cinquième candidature de M. Conway.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Les résultats : 35 bulletins ; 35 suffrages exprimés. Ont obtenu : M^{me} Gaillabaud, 35 ; M. Hervo, 34 ; M. Robail, 35 ; M. Butet, 31 ; M. Conway, 5.

Sont membres du Conseil d'administration : M^{me} Gaillabaud, M. Hervo, M. Robail et M. Butet.

Nous devons également élire la personne – désigner entre nous – qui, au sein des quatre désignés, pourrait être PDG de la SEM, choix qui sera soumis aux autres actionnaires. Je vous propose la candidature de M^{me} Gaillabaud comme Présidente.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 5 voix. Qui est pour ? 30 voix.

M^{me} Gaillabaud sera présentée, au nom du Conseil Municipal, aux actionnaires comme Présidente de cette SEM.

1.11 - Création du Comité Consultatif « jumelage - relations internationales ».

M. le Maire

Vous savez, mes chers collègues, que nous sommes jumelés avec plusieurs communes. Nous nous appuyons sur le travail d'un comité de jumelage qui permet d'associer les Garennois à ce travail et permet également d'associer les élus. Lors d'une séance de 2008, nous avons considéré que nous pouvions avoir neuf membres élus et neuf membres non élus. Je vous propose, pour que les élus puissent être tous représentés dans leur diversité, la majorité comme les trois listes de l'opposition, si elles le souhaitent, que nous puissions monter jusqu'à dix membres issus du Conseil Municipal et jusqu'à dix membres pris dans la population garennoise, en particulier associative.

Sur cette question, créer un comité de jumelage, et deuxièmement, fixer le nombre de membres jusqu'à 20 maximum, 10 et 10, et m'autoriser à arrêter la liste de ces membres après que les uns et les autres du Conseil Municipal m'ayez dit quels sont les candidats, est-ce quelque chose qui recueille votre acquiescement ?

M. Ranji

J'ai une question pour bien comprendre ce que vous venez de dire. Vous venez de dire que chaque groupe pourra avoir un représentant au sein du comité de jumelage ?

M. le Maire

Chaque liste, chacune des trois listes, si elle le souhaite – il n'y a aucune obligation – peut proposer un nom, que l'on inscrira et que l'on fera figurer sur la liste qui sera proposée dans les prochains conseils. C'est pour cela qu'on monte à 10, comme vous êtes désormais

trois listes d'opposition, et plus deux, pour ouvrir et pour que vous ayez chacun la possibilité. Si on avait diminué le nombre de représentants du Conseil Municipal, cela aurait été compliqué pour nous de nous retrouver à cinq et vous à trois ; cela aurait été un peu absurde. Vous réfléchissez, vous avez le temps avant le prochain Conseil Municipal, et si vous êtes d'accord, mais ce n'est pas une obligation. Si personne de votre liste ne veut y participer, personne ne vous oblige à y participer.

M. Ranji

On vous proposera... Je peux parler pour ma liste.

M. le Maire

Je dois prendre un arrêté, donc vous m'envoyez cela dans les jours qui viennent, il n'y a pas d'urgence. Ce serait bien que dans les dix jours, cela puisse être fait.

M. Ranji

J'ai une deuxième question sur les membres non élus du Conseil Municipal. Peut-on également vous proposer des personnes ?

M. le Maire

Si vous avez des gens qui sont intéressés, et intéressants entre nous aussi, ce serait sympa qu'ils puissent parler quelque langue. Les gens qui s'intéressent au jumelage, mais qui ne parlent que le français francisant, c'est parfois complexe quand on reçoit... Ce serait bien, mais on peut aussi s'intéresser au jumelage et aux autres en ne parlant que français, mais dans les critères de choix, pensez-y. Mais, bien sûr, faites-moi des propositions.

M^{lle} Naturel

Une petite remarque pour bien comprendre. Chaque liste peut avoir un membre de l'opposition, et je vous en félicite. Si je comprends bien, on peut le faire parce que vous augmentez le nombre de membres composant cette commission ? Pourquoi au CCAS, on ne pourrait pas faire de même ?

M. le Maire

C'est fixé par la loi au CCAS, ici, on fait ce qu'on veut.

M^{lle} Naturel

D'accord, excusez-moi.

M. le Maire

Je vous en prie. Pas d'autres questions ? Merci beaucoup.

Sur ce mode de fonctionnement, est-ce que je peux retenir votre acquiescement ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

M. Conway

J'avais anticipé, donc je suis candidat au titre de notre liste sur ce comité.

M. le Maire

D'accord, mais c'est par arrêté. Je note votre candidature.

1.12 - Renouvellement de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH).

M. le Maire

La CCAPH, c'est la Commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées, comme tout le monde le sait. Je vous demande de renouveler cette commission : 13 représentants, dont 10 élus, hormis la présidence, et 3 fonctionnaires, puis 3 représentants d'association de personnes handicapées, puis 1 représentant d'association des commerçants. Ce n'est pas le représentant de l'association des commerçants parce qu'il n'y a pas une association. Il faut lire un représentant d'association de commerçants ou un représentant de commerçants, et 3 administrés. C'est l'organisation que je vous propose. Là aussi, on passe à 10 élus pour donner la possibilité, si vous le souhaitez, à chacune des listes représentées au Conseil Municipal, d'avoir un représentant. Là aussi, à vous de me dire qui sera votre candidat.

M^{me} Eisenstein

Je me présente.

M. le Maire

On note le nom et on vous fera parvenir la liste plus tard.

Pas de remarques sur ce fonctionnement ? (*Non.*)

Je peux considérer qu'il n'y a pas d'abstentions ni d'oppositions ? Unanimité, je vous remercie.

1.13 - Création des commissions municipales et détermination du nombre de leurs membres.

M. le Maire

J'avais demandé au cabinet et à l'administration de contacter l'opposition pour savoir dans quelle commission vous souhaitiez travailler et participer. Nous n'avons pas reçu de réponse, donc je vous propose, premièrement, avant la composition de celle-ci, d'approuver la

création de sept commissions (jeunesse et sports, sécurité publique, culture, développement économique et marchés, voirie et développement durable, finances et affaires scolaires) et de fixer dans chacune de ces commissions à neuf le nombre des membres.

M. Conway

Une question : qu'en est-il de la commission urbanisme et grands travaux qui existait auparavant ? Est-ce que ses attributions sont confiées à une autre de ces commissions ?

M. le Maire

Urbanisme et grands travaux, on est sur un élément très transversal qui est que les grands travaux peuvent être à la fois la jeunesse et les sports, si demain on construisait une piscine, pourraient être dans la voirie si on construisait, et on va le construire comme vous le savez, un parking souterrain, pourraient être dans la culture si on décidait de construire un opéra, et pourraient être dans les affaires scolaires si nous décidions de construire une université.

Le tout, on le fait effectivement, avec le caractère transversal de la commission des finances qui, par définition, a à connaître, de manière transversale, tous les projets, puisque vous n'ignorez pas qu'il est plutôt convenable d'avoir un financement avant de lancer un projet.

M. Ranji

J'ai une question concernant la commission sécurité publique. Est-ce la commission CLSPD ou est-ce que c'est une autre ?

M. le Maire

Non, c'est une commission pure communale, que des conseillers municipaux. Les neuf commissions citées, ce ne sont que des conseillers municipaux.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non.*)

On fixe à neuf. Là aussi, c'est pour donner la possibilité à chacune des listes de proposer chacune un candidat, et si une des listes ne proposait pas, par extraordinaire à un moment, un des candidats dans l'une des commissions, la majorité se permettrait de désigner un candidat supplémentaire. Nous serions à six puis trois. Je trouve que cela fait une proportionnelle qui est tout à fait acceptable politiquement. Dans l'hypothèse où il manquerait un des membres de l'opposition, voire deux, nous rajouterions à la majorité un septième, voire un huitième membre.

On passe au vote... Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Pour signaler les commissions dans lesquelles...

M. le Maire

On va le voir après. Il y a l'élection des membres de chaque commission municipale.

Sur ce point, je n'ai pas d'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui est pour ? 35 voix.

1.14 - Élection des membres de chaque commission municipale.

M. le Maire

Les commissions ont été créées, et maintenant, nous avons pour chaque commission la nécessité de retenir neuf candidats.

On va les noter. Je vous proposerai, à moins que quelqu'un le veuille autrement, un vote à main levée. J'espère que vous serez d'accord pour faire un vote à main levée.

Pour la commission municipale jeunesse et sports, puis-je demander à l'opposition si elle a des candidats ?

M^{me} Eisenstein

Je me présente.

M. Ranji

Je me présente également.

M. le Maire

Pour la majorité, j'ai la candidature de M. Grenard, M^{me} Fommarty, M^{me} Michelet, M^{me} Routier, M^{me} Marques Da Silva, M. Dransart et M^{me} Luciot. J'ajoute M^{me} Eisenstein et M. Ranji.

Je propose une commission jeunesse et sports qui est composée de M. Grenard, M^{me} Fommarty, M^{me} Michelet, M^{me} Routier, M^{me} Marquest Da Silva, M^{me} Luciot, M^{me} Eisenstein et M. Ranji.

On fera un vote global pour tout après, si vous en êtes d'accord.

Commission sécurité publique, y a-t-il des candidats ?

M. Conway

Je suis candidat.

M. Ranji

Je suis candidat.

M. le Maire

J'ai reçu la candidature de M. Grenard, M. de Boutray, M. Robail, M. Pinta, M. Zaccaropoulos, M. Citerne et M. Butet. Neuf, on y est.

La commission culture. J'ajoute que dans toutes ces commissions, il y a un élu qui représente le Maire en tant que Président. Pour jeunesse et sports, c'est M. Dubois. Pour sécurité publique, c'est Isabelle Caullery. Pour la commission culture, qui sera présidée par Isabelle Juvin-Marleix, qui est candidat dans l'opposition ?

M^{me} Eisenstein, M^{lle} Naturel et M. Ranji, M. Hervo, M^{me} Bordet, M^{me} Gamblin, M. Perrée, M^{me} Legendre, M^{me} Routier.

La commission développement économique et marché : M. Martin-Chauffier présidera cette commission. Des candidatures ? M. Ranji et M. Conway.

On rajoute M^{me} Caullery, M. de Boutray, M. Butet, M^{me} Michelet, M^{me} Marques Da Silva, M. Grenard, M. Zaccaropoulos. Neuf membres.

Commission voirie et développement durable ; voirie au sens large : voirie, stationnement, espaces verts, square, cimetière, parking.

Y a-t-il des candidats dans l'opposition ? M^{lle} Naturel, M^{me} Courty et M. Conway, plus M. Hervo, M. Martin-Chauffier, M^{me} Juvin-Marleix, M^{me} Legendre, M^{me} Paillard, M^{me} Gaillabaud.

Ce n'est pas M^{me} Juvin-Marleix, c'est M. Pinta à la place. Cette commission sera présidée par M. Dransart, une commission importante, même si elles le sont toutes.

Présidée par M. Ballin, la commission des finances. Y a-t-il des candidats ? M. Ranji et M. Conway, donc M^{me} Bachelet, M^{me} Luciot, M^{me} Paillard, M. Robail, M. Autain, M. Grenard et M^{me} Legendre.

M. Ranji

Il y a une erreur, je ne suis pas candidat sur les finances, c'est M^{me} Courty.

M. le Maire

Non pas M. Ranji, mais M^{me} Courty.

La commission des affaires scolaires : M^{me} Fommarty, présidente de cette commission.

Qui est candidat ? M^{me} Eisenstein, M^{me} Courty. On reçoit la candidature de M. Autain, M. Citerne, M^{me} Bordet, M^{me} Luciot, M^{me} Legendre, M. Robail, M^{me} Fradin de Bellabre.

Si en cours de mandat, un certain nombre d'entre vous veut changer de commission, c'est possible. Vous m'en parlez et je le proposerai au Conseil Municipal ; tout cela est évidemment possible. De la même manière, si en cours de mandat, nous voulons créer une commission supplémentaire, tout cela est évidemment aussi possible.

Sur la liste que nous venons d'arrêter, certains veulent-ils que nous votions à bulletin secret ? (*Non.*)

Nous allons voter à main levée.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

(*M^{me} Raimbault quitte la séance.*)

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués

M. le Maire.

Je vous propose les indices suivants : 90 % pour le Maire ; premier adjoint, 32 % ; adjoint au Maire et adjoint de quartier, 28 % ; conseillers municipaux délégués, 4 % ; et les 15 % du chef-lieu de canton, comme d'habitude.

Y a-t-il des oppositions, des remarques particulières ?

M. Ranji

Je voudrais intervenir sur ce point. Il n'est toujours pas question d'indemniser l'ensemble des élus du Conseil Municipal et je trouve cette décision bien regrettable, donc nous voterons contre.

M. le Maire

Merci beaucoup. Vous souhaiteriez que tous les conseillers municipaux, même s'ils n'ont pas de délégation, puissent être payés ? C'est bien ce que j'entends ?

M. Ranji

Oui.

M. le Maire

C'est loin d'être la pratique générale en France.

M. Ranji

Mais c'est permis par la loi.

M. le Maire

La loi le permet, mais c'est loin d'être la pratique générale, ce qui est aussi vrai. Quand je le dis ainsi, c'est un pléonasme, pour dire que c'est tout à fait exceptionnel.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 3 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 32 voix.

Finances

2.2 - Débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire

Vous savez que le débat d'orientations budgétaires est une disposition réglementaire qui permet aux différents conseillers municipaux...

M. Ranji

Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur le Maire. Est-il possible d'avoir une interruption de séance avant de commencer le débat d'orientations budgétaires ?

M. le Maire

Oui, on fait cinq minutes. À la demande de M. Ranji, suspension de séance.

(La séance est suspendue à 11 heures 18.)

M. le Maire

Je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires est organisé avant le vote du budget. Cette année, c'est un peu particulier, puisqu'il y avait des élections municipales, et il permet aux différentes listes représentées au Conseil Municipal de s'exprimer sur la philosophie générale. On peut le faire, mais il ne s'agit pas d'une obligation de rentrer dans le détail au centime près des futures dépenses ou recettes, mais de donner une philosophie générale sur ce que doit être le budget pour les uns et pour les autres.

La tradition veut qu'un représentant de la majorité s'exprime après que chacune des listes de l'opposition a pu s'exprimer. Je crois que dans le règlement intérieur, mais je ne suis pas certain, on avait demandé aux personnes de ne pas dépasser 15 minutes par prise de parole, ce qui est assez confortable, sachant que l'on n'est pas à deux minutes près.

Qui veut, au titre de l'opposition, prendre la parole, que je les note ? Monsieur Ranji, pour votre groupe ? M^{lle} Naturel, M. Conway, j'imagine ? Pour nous, ce sera M. Ballin. Vous aussi, Madame Courty ? Ce n'était pas un membre par liste dans le règlement intérieur ? Il me semble, mais si vous voulez faire un numéro à deux voix, cela ne me gêne pas. C'est vous, Madame Court, avec M. Ranji ? Vous vous partagez les 15 minutes à deux. Méfiez-vous, Monsieur Ranji est très bavard et va vous prendre tout votre temps de parole.

Je vous propose de donner la parole à M. Conway, puisqu'il est le premier représenté dans l'opposition.

Monsieur Conway, vous avez la parole pour une quinzaine de minutes.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous dis formellement bonjour. Je voulais, dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, insister sur quelques points phares qui ont été développés lors de la campagne électorale. La première était sur l'importance de se choisir les bons indicateurs, et pas seulement le taux d'impôts, par exemple, mais également la base sur laquelle cela s'applique. La résultante comme indicateur pertinent, c'est le montant moyen d'impôts par habitant, ce qui permet de faire des comparaisons intéressantes d'une commune à l'autre, indépendamment du seul taux qui est trompeur.

La deuxième chose comme indicateur, c'était... On parle souvent de l'endettement d'une commune, donc plutôt que de parler d'endettement ou pas d'endettement, je préfère que l'on parle du niveau des dépenses par habitant. Ce serait le deuxième indicateur que je préconiserais de publier, si vous le souhaitez, d'une manière régulière, dans La Garenne-Colombes information, de manière à ce que ces deux indicateurs pertinents figurent en bonne place dans l'information donnée aux Garennois.

Vous avez évoqué souvent également le fait du faible niveau d'endettement. Le faible niveau d'endettement n'est pas, pour moi, un critère en soi, puisque le peu d'endettement qui reste, il suffirait d'augmenter encore un peu plus l'impôt pour ne pas avoir d'endettement du tout. C'est fortement corrélé au niveau d'imposition, et c'est pour cela que je préconise comme indicateur le niveau des dépenses.

Il y a un autre point qui a contribué au désendettement, c'est la vente de terrains de droit à bâtir, qui sont des revenus exceptionnels qui viennent sur la cession d'une denrée, qui est rare à La Garenne, que sont les terrains disponibles. Pour moi, le critère du désendettement est fortement affecté par ces phénomènes.

Nous préconisons de faire un recours modéré à l'emprunt pour deux raisons : la première, c'est pour alléger le poids de l'imposition sur le portefeuille des Garennois, et la deuxième chose, c'est pour permettre de mettre en ligne le financement des investissements avec leur utilisation effective. Le fait de recourir à l'emprunt permet d'étaler sur un certain nombre d'années le poids du financement de cet investissement, et par le jeu des annuités, de faire que l'impôt soit en ligne avec l'utilisation effective de cet équipement.

Je prends l'exemple de la médiathèque qui est destinée à être utilisée sur plusieurs années, donc plutôt que d'avoir financé la médiathèque

les années de sa construction, c'est de le financer aussi pendant les années d'utilisation, ce qui fait que les Garennois qui ne seraient plus à La Garenne-Colombes dans les années futures, ne supporteraient pas le poids d'un équipement dont ils n'ont pas l'utilité. C'est le deuxième point.

Le troisième, c'est, dans ce contexte contraint, tel que cela a été décrit avec la réduction des dotations de l'État et le contexte économique général, il est plus que jamais important de planifier nos actions et de déterminer quelles vont être nos priorités et quel va être le niveau de financement nécessaire pour chacun des projets qui vont se présenter à nous pendant cette mandature. Je préconise fortement le fait d'établir un plan pluriannuel, pas au sens comptable des choses qui fait que l'on planifie cela d'une manière automatique dans le projet pour plusieurs années, mais d'une manière qui couvre la mandature et qui décide de ce qu'on finance, dans quel ordre de priorité et quel volume cela va représenter, de telle manière à mettre en ligne, dans le contexte contraint dans lequel nous sommes, les financements que l'on affecterait en priorité sur les différents projets. Voilà ce que je tenais à dire du point de vue principe qui devrait, pour moi, guider l'établissement du budget primitif 2014.

M. le Maire

Je passe la parole à M. Ranji et M^{me} Courty.

M^{me} Courty

Bonjour, Monsieur le Maire et mes collègues du Conseil Municipal. On va intervenir à deux voix, une première partie à titre de commentaire à la lecture du débat d'orientations budgétaires qui nous a été présenté, et M. Ranji sur des points évoqués d'investissement pour la prochaine mandature.

Concernant la politique de réduction des déficits publics, la politique poursuivie depuis 2002 par la majorité gouvernementale a été engagée depuis plusieurs années plus ou moins vigoureusement et avec la majorité précédente également. Dès le départ, dans la logique de réduction des dépenses publiques, il était entendu que les collectivités devaient participer à l'effort national de rétablissement des comptes publics. On aimerait vous rappeler des propos d'une intervention télévisée de Nicolas Sarkozy du 29 janvier 2012 qui évoquait déjà la possibilité pour l'État de moduler les dotations des collectivités territoriales et qui mentionnait qu'il fallait trouver un moyen de faire porter la règle d'or, puisque c'était le terme qu'on utilisait alors, sur le budget des collectivités territoriales ; dans le document qui nous a été présenté, il semblait que c'est un handicap pour l'établissement du budget, le fait que vous participiez à l'effort de réduction des déficits publics. Nous insistons sur le fait que cet effort doit être partagé et que les collectivités territoriales et les communes doivent y contribuer.

Effectivement, cet effort se traduit par des dotations de l'État aux collectivités locales qui vont baisser. Certes c'est une réalité, néanmoins, les dispositifs de compensation ont été pensés et sont proposés à toutes les collectivités dans les communes, pas seulement pour les communes en difficulté, ce qui n'est pas le cas de La Garenne-Colombes ; les outils correctifs liés à la baisse des dotations, ces outils existent et visent à garantir que les acteurs locaux continueront à conserver leur capacité d'investissement local. Il nous semble que dans le document présenté, cet aspect n'a pas été exploré ni présenté.

Au-delà de la recherche des équilibres budgétaires, le projet de loi de finances 2014, effectivement, accentue la progression de la péréquation nationale et régionale ; c'est un fait. Comme il est mentionné dans le document, c'est une orientation louable, mais pour nous, c'est bien plus que cela, c'est un dispositif qui relève de principes économiques fondés sur des principes républicains élémentaires qui sont la justice sociale et la solidarité que nous défendons. On aimerait ajouter que si ce principe avait été mis en place avant, cela aurait évité que des villes ne voient leurs comptes se dégrader dangereusement et qu'elles se retrouvent livrées à elles seules et à leurs difficultés financières.

Ces communes en difficulté sont celles qui ont aussi les besoins les plus importants pour leur population, et si malheureusement, elles n'assument pas le poids de l'impôt des services qu'elles dispensent, comme vous l'écrivez, c'est que leur population n'en a pas les moyens. Sauf à prévoir, à l'échelle régionale, un scénario à la grecque, la péréquation est la seule solution. À terme, l'objectif du choix économique de la péréquation est aussi de générer des externalités positives, des habitudes de gestion saines pour toutes les municipalités ; La Garenne-Colombes doit être satisfaite d'y contribuer, nous semble-t-il.

Sur la stratégie financière que vous évoquez et qui soulève la question de la fiscalité de la Ville, vous faites le choix de ne relever que des inquiétudes et des perspectives inquiétantes pour les habitants de La Garenne-Colombes, incertitudes quant à l'intégration de la Ville à la métropole du Grand Paris. Cela nous semble dommage, car là encore, il est aussi à attendre que des aspects très positifs bénéficient de l'organisation de la métropole du Grand Paris aux Garennois. Là n'est pas le débat aujourd'hui, néanmoins, si le Grand Paris signifie pour La Garenne-Colombes des transferts de fiscalité économique, les mécanismes de transferts de compétences devraient, dans la même logique nous semble-t-il, entraîner également des transferts de dépenses de la Ville à la métropole.

Enfin, les perspectives à moyen et long terme que vous présentez en termes de fiscalité sont très peu encourageantes, malgré la tonalité optimiste très générale du document, puisque vous concluez sur une augmentation à moyen et long terme de la fiscalité directe et indirecte des ménages. Cela nous inquiète, puisque nous sommes convaincus que la fiscalité à La Garenne-Colombes est déjà lourde, notamment en ce qui concerne la participation des usagers à l'offre de la Ville en termes de prestation aux familles pour l'enfance, la jeunesse et l'offre culturelle et sportive. C'est la raison pour laquelle, lors du prochain mandat, nous insisterons avec une plus forte acuité sur la nécessité de mettre en place une politique de quotient familial sur l'ensemble des activités.

M. le Maire

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Dans la continuité de ce que vient de dire M^{me} Courty, sur la question du quotient familial, il y a une chose que je déplore dans les documents qui nous sont proposés ce matin. On a une vision... Finalement, vous vous vantez de faire venir les personnes qui ont les

moyens dans la ville et tout cela est fait au détriment des personnes qui n'ont pas forcément toutes les moyens de payer un certain nombre d'activités sur la ville. Je déplore que des activités comme le conservatoire tournent autour... Selon les activités... J'ai le souvenir qu'il y a des activités autour de 350 €, ce qui fait assez cher pour beaucoup de familles. Aujourd'hui, vous faites le choix de ne pas mettre en place le quotient familial sur les activités, je trouve cela dommage.

Pendant plusieurs années, les élus bien avant moi – je pense à Christophe Macé et Lucien Duverger notamment – se sont battus pour que l'on ait un quotient familial sur les questions de la restauration scolaire. On a fini par obtenir un quotient familial, mais qui, aujourd'hui, ne répond toujours pas aux besoins des habitants de la ville, avec des tranches qui ne correspondent pas à la réalité des habitants. C'est quelque chose sur lequel je voudrais pointer une difficulté parce qu'on peut faire un effort en faisant jouer la solidarité sur l'ensemble des personnes, particulièrement les plus riches, pour que les personnes les moins favorisées de la commune puissent avoir accès à un certain nombre d'activités, particulièrement sur la restauration scolaire.

Ensuite, concernant la réforme des rythmes scolaires, depuis que le Gouvernement a changé et qu'il est passé de droite à gauche, les positions sont devenues beaucoup plus politiques de votre majorité, beaucoup plus idéologiques. J'ai le souvenir que vous ne vouliez absolument pas faire de référence à la politique menée, à l'époque, par Nicolas Sarkozy et le gouvernement de François Fillon. Aujourd'hui, vous avez une vision très idéologique sur la réforme des rythmes scolaires. Sur la réforme plus globalement de la refondation de l'école, on ne va pas en débattre aujourd'hui, mais vous avez fait le choix de critiquer tous azimuts cette réforme.

Je vois qu'une réforme va s'appliquer à partir de la rentrée prochaine sur la ville. Vous parlez encore du conditionnel, la loi a été votée, donc elle va s'appliquer pour nous dès septembre prochain. Dans le document que vous nous présentez, vous nous présentez simplement l'angle des dépenses, donc du financement de la réforme des rythmes scolaires. C'est un sujet majeur pour la ville. Comme vous le dites, la sociologie de la ville évolue et se dessine autour de la famille, donc des familles garennoises qui sont soucieuses de l'organisation des temps scolaires qui sera mise en place. Contrairement à ce qui a pu être dit ces derniers mois, sur le principe, toutes les familles ne sont pas hostiles à cette réforme.

Cette réforme est importante parce que l'éducation est une priorité. Le Gouvernement soutient les municipalités et les accompagne dans leur mise en œuvre du dossier. Chaque commune reçoit 50 € par an et par enfant scolarisé, avec la possibilité d'un soutien supplémentaire pour les villes situées dans des zones en difficulté. Heureusement pour nous, ce n'est pas le cas à La Garenne-Colombes. À cela s'ajoute aussi une nouvelle aide pérenne par la Cnaf de 54 € par an et par enfant pour aider les communes à organiser des activités périscolaires de loisirs.

Pour les communes comme la Garenne-Colombes qui passeront à la semaine de quatre jours et demi à la rentrée 2014, le Gouvernement s'est engagé à prolonger les aides, avec le même système d'attribution. Il n'est pas question de nier que la mise en place de cette organisation nouvelle des temps scolaires sera simple, c'est la raison pour laquelle cela requiert beaucoup de volontarisme et moins de sectarisme. Votre choix de différencier les activités proposées aux enfants des écoles élémentaires et maternelles est tout à fait sensé ; l'évocation des modules de découverte qui se succéderont tout au long de l'année semble donc intéressante.

Néanmoins, aujourd'hui, on constate que vous ne sollicitez seulement que le tissu associatif garennois. Je pense que dans une perspective de sensibilisation et d'initiation, il serait intéressant d'engager une collaboration avec des associations nationales qui s'appuient sur des réseaux importants de bénévoles et d'intervenants qui proposent gratuitement – c'est très important, donc j'insiste sur la gratuité – des présentations, ainsi que des supports pédagogiques sur lesquels pourraient s'appuyer les personnels qui auront la charge de l'animation des ateliers périscolaires.

Ces associations couvrent différents champs d'activité comme la santé : par exemple, la sensibilisation aux gestes qui sauvent. On a l'opportunité de saisir pour combler le retard que l'on a en France, particulièrement sur les gestes qui sauvent, et aussi sur la responsabilité environnementale, biodiversité ; je pense aussi à la lecture, avec lire et faire lire notamment, au-delà de la sensibilisation sur les liens intergénérationnels. On a aussi l'utilisation du Web, on peut revenir sur un certain nombre de sujets, mais sans que cela ne ruine la Ville. J'ai lu dans le document que vous parliez de 600 000 €, je ne sais pas d'où sort ce chiffre.

Sur l'offre sportive dans la ville, malheureusement, on est davantage dans une logique de reconduction de la politique qui a été menée, et pas dans une logique innovante et volontaire de nouvelles actions sur la ville. Vous êtes dans une dualité dans le traitement des publics, vous parlez d'une majorité de Garennois avertis à laquelle on s'adresse et d'une ultraminorité à qui l'on propose, dans une démarche discriminante, au niveau du CCAS notamment, une prise en charge sociale à la limite de l'œuvre caritative. Encore une fois, le quotient familial pourrait largement répondre à ce besoin de solidarité. Aucune vision de mixité sociale dans cette logique.

Ensuite, concernant les installations sportives, vous vous étiez engagé par le passé, mais j'ai vu qu'aujourd'hui vous ne vous risquez plus à le faire. Vous vous étiez engagé à refaire la piscine, ainsi que le gymnase Pierre Denis ; vous n'en parlez plus, comme si une ville comme La Garenne-Colombes pouvait se contenter de telles infrastructures.

Enfin, je voudrais conclure sur quelque chose qui me semble très important. Malgré l'opacité qui est faite autour de l'attribution des logements sociaux, je voudrais rappeler que nous sommes encore loin de l'objectif fixé par la loi, avec seulement 11 % de logements accessibles, vérité particulièrement criante en centre-ville où il n'y en a quasiment pas. Aujourd'hui, on pourrait mettre les bouchées doubles pour arriver à cet objectif et faire en sorte que La Garenne-Colombes soit une ville où chacun, ou tous, ait sa place. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji. Madame Naturel, vous avez la parole.

M^{lle} Naturel

Merci de m'accorder la parole. J'espère rester dans les 15 minutes imparties.

Nous avons à débattre des orientations budgétaires générales qui dessinent les grandes lignes des engagements prioritaires envisagés pour le devenir de notre commune. En tant que représentante de la liste « Pour La Garenne : l'humain d'abord », je vous présenterai quelques priorités que notre liste a portées durant les quelques mois de campagne électorale.

Tout d'abord, permettez-moi quelques remarques sur votre rapport. Monsieur le Maire, dans la partie recettes fiscales, vous pointez du doigt l'augmentation progressive du fonds de solidarité régional d'Ile-de-France qui, pour vous, péjorerait les communes ayant une meilleure gestion financière que vous. Ce fonds a pour but d'apporter une solidarité régionale en Ile-de-France afin d'aider au développement des communes les plus en difficulté pour le bien de tous les citoyens. Pour le Parti Communiste et le Front de Gauche, cette aide est indispensable afin de développer l'emploi et les services publics dans la zone en Ile-de-France trop souvent oubliée.

Dans votre analyse, en aucun cas vous ne remettez en cause la suppression de la taxe professionnelle par l'UMP qui a entraîné une baisse des recettes fiscales de nos communes. L'autonomie des collectivités territoriales devra être assurée grâce à l'actualisation du principe de libre administration contenu dans la constitution et à une réforme de la fiscalité locale faisant participer les actifs matériels et financiers des entreprises.

En page 4 du débat d'orientations budgétaires, vous parlez d'une réflexion approfondie sur les tarifs qui doit intégrer les difficultés des administrés. Nous sommes d'accord. Il faudrait effectivement appliquer le même taux d'effort de façon équitable à toutes les familles. Une famille garennoise composée de trois personnes, dont le revenu est de 6 000 €, a un taux d'effort de 1,33 % de ses revenus, alors qu'une famille d'une composition identique, dont les revenus sont de 1 100 €, aura un effort de 6,24 % de ses revenus, cinq fois plus que la famille précédente. Un véritable quotient familial doit être appliqué aux cantines et aux activités culturelles et sportives, garant de justice sociale et d'équité entre les Garennoises et les Garennois, grâce à une tarification adaptée à la situation de chaque famille.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous dénoncez les réformes actuelles faites par le Gouvernement comme la hausse de la TVA et les rythmes scolaires, mais auriez-vous dénoncé la même hausse de la TVA voulue il y a quelque temps par la majorité de droite sous Sarkozy ? Au sujet des rythmes scolaires, notre collectivité, selon vous, va subir un surcoût ; cette réforme aurait pu être absorbée si l'ancienne majorité gouvernementale, qui était la vôtre, Monsieur le Maire, n'avait pas supprimé tant de postes dans l'Éducation nationale. L'État doit prendre véritablement ses responsabilités en donnant à l'école les moyens financiers et humains de s'attaquer à la difficulté scolaire, et aux communes, la possibilité effective de mettre en place un travail périscolaire de qualité et gratuit.

Finalement, après nous avoir fait peur sur des saignées injustes qui causeraient une insondable perte de ressources financières pour notre Ville, sans jamais trop remettre en cause des années de libéralisme, nous nous apercevons dans votre débat d'orientations budgétaires que contrairement à d'autres villes bien plus en difficulté, La Garenne-Colombes est une ville qui a quand même quelques moyens de manœuvre.

Dans la période où les difficultés locales sont amplifiées par des mesures gouvernementales d'austérité qui aggravent chaque jour la situation des salariés, des privés d'emplois, des jeunes comme des retraités, notre attention doit redoubler à leur égard pour favoriser leur accès au droit en matière de logement, de justice sociale et de service public pour tous. La dégradation de la situation sociale et la hausse des chômeurs nécessitent de protéger davantage notre population face aux aléas de la vie et de la crise et que nos communes deviennent de véritables boucliers sociaux face aux mesures d'austérité.

Permettez-moi maintenant de revenir sur des questions de projets prioritaires utiles et nécessaires aux Garennoises et Garennois. Dans votre analyse de la stratégie d'aménagement de la ZAC, quand nous regardons vos chiffres, 54 000 m² seront réalisés pour des bureaux, contre 44 000 m² pour des logements. Votre volonté d'implanter des entreprises plus que des logements ne pourra que développer le mal des salariés qui devront travailler loin de leur domicile.

Par ailleurs, l'installation de petits commerces dans le nouveau quartier des Champs-Philippe ne pourra se faire sans notre aide si nous ne développons pas une politique incitative en louant à bas prix des locaux commerciaux et professionnels pendant au moins les cinq premières années d'activité. Par ailleurs, notre ville aura besoin de dynamiser et diversifier son économie en aidant à l'installation d'activités nouvelles à forte prédominance des métiers et de leur savoir-faire artisanal, ou en favorisant la transmission et la reprise des petites et très petites entreprises.

De plus, votre dynamique continue à rendre notre commune hors la loi, car nous serons encore en dessous de la loi SRU. Oui, le logement est un droit, et il est urgent que la situation de notre ville réponde aux attentes de ses concitoyens, et appelle à des mesures immédiates et ambitieuses pour atteindre prochainement, conformément à la loi, les 25 % de logements sociaux. Pour cela, il faut impérativement construire 40 % de logements sociaux de type PLAI, PLUS dans chaque nouvelle construction, et ainsi favoriser la mixité sociale. La Ville a beaucoup trop de difficultés à proposer des logements sociaux peu chers, du fait d'un trop grand nombre de logements de type PLS inaccessibles pour la plupart des habitants. Pour rappel, ces logements coûtent environ 12 € du mètre carré, soit par exemple, pour un deux-pièces de 50 m², un loyer de 640 € hors charge.

Concernant la démolition de l'immeuble Verdun qui, entre parenthèses, est l'immeuble ex-rue du Mans, je ne vois pas de propositions sur le devenir de ce terrain. Je vous incite à ouvrir le débat lors des conseils de quartier pour impliquer les nouveaux habitants dans cette dynamique d'aménagement de leur quartier.

Concernant l'action politique et culturelle et sportive, dans notre programme, la culture est au cœur de l'action politique pour l'émancipation de chacun ; la culture est la condition même de la démocratie. Elle permet à chacun de penser, agir, s'émouvoir, imaginer et inventer. Dans votre document, je ne vois rien que nous ne connaissions déjà : rien sur la nouvelle programmation du théâtre et des moyens à attribuer pour son bon fonctionnement, et rien sur le renforcement des moyens humains avec une équipe de direction que demande un tel espace culturel.

Concernant le conservatoire de musique, le problème, comme vous semblez le dire, ne se pose pas uniquement en termes d'espace, mais

bien en termes d'acoustiques, qu'il soit à la hauteur des exigences d'une pratique musicale de qualité. La ville a besoin d'un nouveau conservatoire de musique. Concernant les activités sportives permettant à tous de pratiquer une activité dans de bonnes conditions, un nouveau centre de natation est d'une utilité flagrante.

Concernant la politique d'intervention auprès de la population, la précarité des inégalités sociales est de plus en plus forte. Beaucoup ont du mal à finir le mois, à payer leur loyer, demandent de l'aide pour les paiements de la cantine ; les factures énergétiques sont en augmentation, le parcours de l'emploi et de la formation doit être sécurisé et les salaires augmentés, en faisant du contrat en CDI la norme. Beaucoup trop de retours à l'emploi sont encore des contrats précaires. À La Garenne-Colombes, en 2011, sur 240 retours à l'emploi, seulement 54 d'entre eux étaient des CDI. Quelle vie et quel avenir pour nos jeunes peut-on construire sur un tel constat ? Il faut faire le logement, l'accès pour tous à la culture du sport et de la pratique artistique, la santé, un droit pour tous et une priorité absolue pour améliorer les vies de chacun et lutter contre l'austérité.

Concernant les incertitudes liées au Grand Paris, la métropole du Grand Paris a été initiée par l'UMP et terminée par le Parti Socialiste. Monsieur le Maire, comment pouvez-vous critiquer un projet que vous avez impulsé à travers votre parti politique ? Il n'est pas acceptable que les collectivités soient soumises à ces baisses drastiques de moyens. Ce projet n'aura pas que pour seul but de centraliser la finance, mais centralisera aussi le pouvoir décisionnel des citoyens lors des élections municipales, et donc des conseils municipaux, en termes d'aménagement du territoire, de gestion économique et écologique.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle. La parole est à M. Ballin pour la majorité.

M. Ballin

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur d'être le rapporteur dans ce débat d'orientations budgétaires pour la majorité municipale. Je voulais insister sur un premier point qui me paraissait important. C'est vrai que ce débat d'orientations budgétaires est très formel, obligatoire, mais il a un intérêt majeur aujourd'hui, c'est de nous rappeler les grands principes de saine gestion publique.

Le premier grand principe qu'il ne faut pas oublier, c'est que la ville de La Garenne-Colombes n'est pas en vase clos, elle est intégrée dans un État, elle est intégrée dans le monde, et malheureusement, comme vous le savez, la France est en crise, l'État est surendetté, et cela a des impacts majeurs. On ne peut plus se contenter d'être des élus simplement dépensiers et se retourner vers le voisin qui est le citoyen et prendre sa carte bleue pour payer. Ce n'est plus possible. On va le voir dans les éléments chiffrés, nous sommes dans une situation difficile en France et cela a des impacts très clairs sur la gestion de la commune.

Le deuxième grand principe fondamental, c'est qu'il faut aussi se projeter dans le temps. C'est bien de réclamer, j'entends, un conservatoire, un gymnase, etc., mais tout cela a un coût de gestion, de construction, mais de gestion de l'établissement. Tout cela a des coûts, et une fois de plus, il faut que nous, élus, nous ayons conscience des difficultés du pays et des difficultés des citoyens, et de la pression fiscale qui existe en permanence. Soyons vigilants à une saine gestion, ayons des projets, mais mesurons-les et ayons une idée des impacts dans le temps pour le bilan financier.

Les éléments de 2014 qui ont été mis à disposition dans le rapport illustrent assez bien ce propos. Concernant l'environnement national, et on est vraiment dans les faits, pas de jugement politique, la baisse des dotations de l'État annoncée, nécessaire – 50 Md€ annoncés par le Gouvernement – devrait toucher pour environ 10 Md€ les collectivités locales, avec 3 Md€, et c'est certain, en 2014 et 2015. L'impact pour La Garenne-Colombes, parce que c'est cela qui nous importe aujourd'hui, c'est, en 2014, 380 000 €, et on estime à 770 000 € en 2015.

On a les mécanismes dits de péréquation. Pour rappeler à tout le monde, le mécanisme de péréquation est censé partir d'un principe qui est de dire que l'on aide les communes qui ont eu un tissu industriel ou des difficultés à un moment donné, en prenant aux communes dites riches. Le problème de ce genre de système, c'est que la dérive est rapide ; on finit par sanctionner la commune qui a une bonne gestion au bénéfice de la commune qui, elle, gère mal, et c'est toute la difficulté.

On va dire, malheureusement ou heureusement, nous sommes du côté des communes qui ont bien géré. Cela veut dire que c'est nous qui allons payer de manière assez sensible, à la fois ce qu'on appelle le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales) pour mécanisme d'État, et un mécanisme régional, pour l'Ile-de-France, que nous ne payons pas avant, qui va certainement nous toucher cette fois-ci. En plus, il est calculé sur le potentiel fiscal, c'est-à-dire que ce n'est même pas sur les efforts que l'on fait, mais sur ce qu'on pourrait payer. Vous voyez le côté pervers.

Très concrètement, l'impact pour La Garenne-Colombes, pour le FPIC, c'est 1,5 M€ contre 900 000 € ; cela veut dire qu'on a 600 000 €, pour l'année 2014, d'augmentation à payer, qui vont en moins dans nos recettes. Et certainement, pour le fonds de solidarité, 240 000 € à payer, alors que nous n'avions rien à payer l'année précédente. On rajoute la réforme de la TVA, la refonte des catégories C, d'autres réformes comme les charges patronales. L'impact pour La Garenne-Colombes : plus de 100 000 € à payer, plus de 300 000 € concernant les charges.

On peut parler effectivement des rythmes scolaires parce que si l'État doit se désendetter, c'est très bien, mais il ne faut pas oublier que l'État ne doit pas non plus rajouter des charges aux collectivités locales. Typiquement, les rythmes scolaires, c'est : je vous donne moins et je vous renforce les charges que vous n'aviez pas avant. Les rythmes scolaires, si on veut le faire de manière sérieuse, parce qu'il ne fait pas que les enfants se retrouvent dans une simple garderie, on est tous d'accord là-dessus... Si on veut appliquer les rythmes scolaires, on a estimé au minimum 600 000 € de charges de plus pour La Garenne-Colombes.

Globalement, ce bilan 2014, c'est 1,2 M€ de recettes en moins et 1 M€ de dépenses en plus. On ne parle même pas du Grand Paris où la

vision qui a été faite – socialiste – du Grand Paris était : je prends aux communes et je leur donnerai on ne sait pas trop quoi. En l'occurrence, certainement, La Garenne-Colombes, dans le bon principe dit de principe républicain, c'est-à-dire pas grand-chose pour nous et réparti pour les autres.

Globalement, cela veut dire que nous avons à faire face à une perte de 2,4 M€ sur notre budget en 2014. Est-ce grave pour La Garenne-Colombes ? Heureusement, 2014, puisque nous avons bien géré depuis plusieurs années, la stratégie d'aménagement de La Garenne-Colombes fait que nous avons de nouveaux immeubles, de nouveaux habitants, des entreprises qui arrivent, ce qui fait qu'heureusement, la base fiscale, donc celle qui nous sert à lever l'impôt, a augmenté de manière suffisante pour faire face à ces charges supplémentaires. Sur l'année 2014, nous sommes dans une année de transition, c'est-à-dire que l'on va être capable de mener – on l'a décrit assez abondamment dans le rapport – l'ensemble des projets, donc le maintien à la fois des services à la population, et en même temps, l'ensemble des projets et investissements : terminer la phase de la ZAC n° 1, continuer la phase n° 2. On va être capable de gérer et de poursuivre nos engagements.

L'inquiétude vient des années suivantes, puisque la ponction de l'État continue, et de réfléchir à comment nous allons devoir gérer, pour les années suivantes, la non-augmentation de l'impôt face à des dépenses qui augmentent de manière conséquente et régulière par le désendettement de l'État.

La conclusion, c'est que pour les années à venir, nous tous, élus, nous devons être vigilants concernant les dépenses et rechercher l'efficacité, c'est-à-dire : cela ne veut pas dire ne rien faire, mais cela veut dire que je cherche à faire le service le meilleur possible, mais au moindre coût. C'est vraiment, je pense, l'enjeu des années à venir, dans les six années à venir de ce mandat.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ballin. Voilà, Mesdames et Messieurs, les différentes listes représentées au Conseil Municipal ont fait leur déclaration sur le budget. Le budget lui-même fera l'objet d'un débat interactif lors de la prochaine réunion, et évidemment d'un vote également.

Le point à l'ordre du jour suivant, ce sont les décisions du Maire. Il y en a quelques-unes. Je ne sais pas combien il y en a, mais il y en a beaucoup.

III - Divers

3.1 - Décisions du Maire.

M. le Maire

N° 2014/023 : Contrat avec l'association « AEMS » relatif à l'organisation du concert prévu le vendredi 31 janvier 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2014/024 : Contrat avec l'association « Ensemble de flûtes de Paris » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 21 mars 2014 au Mastaba - La Garenne-Colombes.

N° 2014/025 : Contrat avec l'association « Chant'Herblay » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 7 février 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2014/026 : Contrat avec l'Institut de pratiques philosophiques relatif à la programmation de petits-déjeuners philosophiques prévus les samedis 1er février, 15 mars, 12 avril, 10 mai et 7 juin 2014 à la médiathèque municipale.

N° 2014/027 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n°MAPA/2013/ZAC/02-02 relatif aux travaux d'aménagement dans le parking du Théâtre de La Garenne de la ZAC des Champs-Philippe - lot 2 : peinture murs et plafonds, résines au sol, marquage.

N° 2014/028 : Contrat avec l'association « La Maison du Duke » relatif à l'organisation d'une exposition prévue du 10 au 16 février 2014 dans le hall de la médiathèque municipale.

N° 2014/029 : Contrat avec l'association « La Maison du Duke » relatif à l'organisation d'une conférence prévue le 15 février 2014 à l'auditorium de la médiathèque municipale.

N° 2014/030 : Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 5 février 2014 à la médiathèque municipale.

N° 2014/031 : Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 5 février 2014 à la médiathèque municipale.

N° 2014/032 : Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 5 février 2014 à la médiathèque municipale.

N° 2014/033 : Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 5 février 2014 à la médiathèque municipale.

N° 2014/034 : Contrat avec l'entreprise individuelle Lightprod relatif à la prestation de Disc-jockey prévue le 24 janvier 2014 lors de la réception des vœux au personnel communal.

N° 2014/035 : Contrat avec l'orchestre G#NERIC « Musique et danse » relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 9 février 2014 au théâtre de La Garenne.

- N° 2014/036 : Modification de la régie de recettes et d'avances concernant les encaissements et règlements de la gestion locative des biens appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/037 : Modification de la régie de recettes et d'avances concernant les encaissements et règlements de la gestion locative des biens appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/038 : Contrat avec l'association « Synergiacom » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 25 février 2014 à la médiathèque municipale.
- N° 2014/039 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du théâtre de La Garenne en faveur de la Direction Régionale de l'Union Nationale du Sport Scolaire.
- N° 2014/040 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de tapis de fleurs - été 2014.
- N° 2014/041 : Contrat avec la société Temal Productions relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 6 février 2014 au Théâtre de La Garenne.
- N° 2014/042 : Attribution d'une concession funéraire n° 18117.
- N° 2014/043 : Attribution d'une concession funéraire n° 18118.
- N° 2014/044 : Attribution d'une concession funéraire n° 18119.
- N° 2014/045 : Attribution d'une concession funéraire n° 18120.
- N° 2014/046 : Attribution d'une concession funéraire n° 18121.
- N° 2014/047 : Attribution d'une concession funéraire n° 18122.
- N° 2014/048 : Attribution d'une concession funéraire n° 18123.
- N° 2014/049 : Attribution d'une concession funéraire n° 18124.
- N° 2014/050 : Attribution d'une concession funéraire n° 18125.
- N° 2014/051 : Attribution d'une concession funéraire n° 18126.
- N° 2014/052 : Attribution d'une concession funéraire n° 18129.
- N° 2014/053 : Attribution d'une concession funéraire n° 18130.
- N° 2014/054 : Attribution d'une concession funéraire n° 18131.
- N° 2014/055 : Attribution d'une concession funéraire n° 18132.
- N° 2014/056 : Attribution d'une concession funéraire n° 18133.
- N° 2014/057 : Attribution d'une concession funéraire n° 18134.
- N° 2014/058 : Attribution d'une concession funéraire n° 18135.
- N° 2014/059 : Attribution d'une concession funéraire n° 18136.
- N° 2014/060 : Attribution d'une concession funéraire n° 18137.
- N° 2014/061 : Attribution d'une concession funéraire n° 18138.
- N° 2014/062 : Attribution d'une concession funéraire n° 18139.
- N° 2014/063 : Attribution d'une concession funéraire n° 18140.
- N° 2014/064 : Attribution d'une concession funéraire n° 18141.
- N° 2014/065 : Attribution d'une concession funéraire n° 18142.
- N° 2014/066 : Attribution d'une concession funéraire n° 18143.
- N° 2014/067 : Attribution d'une concession funéraire n° 18144.
- N° 2014/068 : Attribution d'une concession funéraire n° 18145.
- N° 2014/069 : Attribution d'une concession funéraire n° 18146.
- N° 2014/070 : Attribution d'une concession funéraire n° 18147.
- N° 2014/071 : Avenant n° 1 au marché AOO/2012/08-02 - travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet - lot 2 éclairage, travaux de basse tension et d'éclairage public.
- N° 2014/072 : Avenant n° 3 au marché n°M-5092-10-146 - maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking souterrain.

- N° 2014/073 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de résidentialisation du quartier des Groues par l'aménagement de clôtures et portails.
- N° 2014/074 : Contrat avec Madame Marie Dominique MASSOL relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 7 mars 2014 à la médiathèque municipale.
- N° 2014/075 : Contrat avec la Compagnie « rue de Berlioz » relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 16 mars 2014 à la médiathèque municipale.
- N° 2014/076 : Contrat avec l'association « Raconte moi autrefois » relatif à l'exposition d'une épicerie publicitaire dite ancienne prévue le dimanche 23 mars 2014 place de la Liberté.
- N° 2014/077 : Contrat avec l'agence de médiation scientifique « Antécia SARL » relatif à la programmation d'une conférence dans le cadre du festival départemental « la science se livre » prévu le samedi 15 février 2014 à la médiathèque municipale.
- N° 2014/078 : Convention relative à la mise à disposition du domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur du conservatoire de musique de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/079 : Attribution d'une concession funéraire n° 18127.
- N° 2014/080 : Attribution d'une concession funéraire n° 18128.
- N° 2014/081 : Contrat avec Madame Élodie Bois relatif à l'organisation de deux animations prévues les mardi 18 et mercredi 19 février 2014 à la médiathèque municipale et à l'école Sagot Voltaire.
- N° 2014/082 : Convention relative à la mise à disposition du domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association A.E.G.C.
- N° 2014/083 : Avenant n° 1 au marché AOO/2012/08-04 relatif aux travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet - Lot 4 : aménagement spécifique bois.
- N° 2014/084 : Décision rectificative à la décision n° 2013/247 relative à l'avenant n° 1 au MAPA/2009/DSIT/03, informatisation des écoles de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/085 : Contrat avec la société Lande Martinez Production relatif à la pièce de théâtre prévue le 02 mars 2014 au théâtre de La Garenne.
- N° 2014/086 : Convention avec le Conseil départemental de l'accès au droit relative à la mise à disposition de la médiathèque municipale le jeudi 20 mars 2014.
- N° 2014/087 : Contrat avec les Gens de la Terre relatif à l'organisation de l'animation la ferme à la Ville prévue le dimanche 23 mars 2014 place de la Liberté.
- N° 2014/088 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque en faveur de l'atelier théâtre du Lycée Sainte Geneviève d'Asnières-sur-Seine.
- N° 2014/089 : Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de la délégation de La Garenne-Colombes de la Croix-Rouge Française.
- N° 2014/090 : Attribution d'une concession funéraire n° 18148.
- N° 2014/091 : Attribution d'une concession funéraire n° 18149.
- N° 2014/092 : Attribution d'une concession funéraire n° 18150.
- N° 2014/093 : Attribution d'une concession funéraire n° 18151.
- N° 2014/094 : Attribution d'une concession funéraire n° 18152.
- N° 2014/095 : Attribution d'une concession funéraire n° 18153.
- N° 2014/096 : Attribution d'une concession funéraire n° 18157.
- N° 2014/097 : Attribution d'une concession funéraire n° 18158.
- N° 2014/098 : Attribution d'une concession funéraire n° 18159.
- N° 2014/099 : Attribution d'une concession funéraire n° 18160.
- N° 2014/100 : Attribution d'une concession funéraire n° 18161.
- N° 2014/101 : Attribution d'une concession funéraire n° 18162.
- N° 2014/102 : Attribution d'une concession funéraire n° 18163.
- N° 2014/103 : Attribution d'une concession funéraire n° 18164.
- N° 2014/104 : Attribution d'une concession funéraire n° 18165.

- N° 2014/105 : Attribution d'une concession funéraire n° 18166.
- N° 2014/106 : Attribution d'une concession funéraire n° 18167.
- N° 2014/107 : Attribution d'une concession funéraire n° 18168.
- N° 2014/108 : Attribution d'une concession funéraire n° 18169.
- N° 2014/109 : Attribution d'une concession funéraire n° 18170.
- N° 2014/110 : Attribution d'une concession funéraire n° 18171.
- N° 2014/111 : Attribution d'une concession funéraire n° 18172.
- N° 2014/112 : Attribution d'une concession funéraire n° 18173.
- N° 2014/113 : Attribution d'une concession funéraire n° 18174.
- N° 2014/114 : Attribution d'une concession funéraire n° 18175.
- N° 2014/115 : Avenant n° 1 au MAPA/2013/HS/02 relatifs aux prélèvements et analyse de légionelles dans les bâtiments communaux.
- N° 2014/116 : Marché relatif aux prélèvements et analyse de légionelles dans divers points d'eau des bâtiments communaux.
- N° 2014/117 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de fioul domestique au centre de vacances à Houlgate (14).
- N° 2014/118 : Modification de la régie de recettes et d'avances concernant les encaissements et règlements de la gestion locative des biens et des droits de stationnement du parking du Théâtre appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/119 : Contrat avec la compagnie de l'Essaim relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 12 septembre 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2014/120 : Contrat avec l'association La Boîte à Musiques relatif aux frais de régie liés à l'organisation du concert prévu le vendredi 4 avril 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2014/121 : Contrat avec l'association La Boîte à Musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 7 mars 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2014/122 : Marché à procédure adaptée relatif à la préparation, l'abattage, l'essouchage, la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2014/123 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de travaux d'entretien des bâtiments communaux de la Garenne-Colombes.
- N° 2014/124 : Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 30 avril 2014 à la médiathèque municipale.
- N° 2014/125 : Marché à procédure adaptée relatif à la dératisation, désinsectisation et désinfection des bâtiments communaux et du réseau d'assainissement de la Garenne-Colombes.
- N° 2014/126 : Convention d'occupation précaire pour une portion de terrain sis 86-86 bis rue de Sartoris - Colas Ile-de-France Normandie Agence SNPR Sylvain Joyeux - RCS Versailles 329 168 157 - Travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kleber-Barrilliet.
- N° 2014/127 : Contrat de location et de maintenance d'un appareil de mise sous pli DI 380 conclu avec la société Pitney Bowes.
- N° 2014/128 : Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à un concert de jazz in La Garenne prévu le vendredi 11 avril 2014 à la médiathèque
- N° 2014/129 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne en faveur de l'amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris Ouest-Seine et des Yvelines Val-d'Oise.
- N° 2014/130 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat Foncia Agestim Voltaire pour une réunion prévue le jeudi 03 avril 2014.
- N° 2014/131 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat GIEP Étoile pour une réunion prévue le mercredi 12 mars 2014.
- N° 2014/132 : Convention relative à la mise à disposition du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, prévue le mardi 08 avril 2014, à titre gracieux, en faveur de l'association Agora Paris Villages.
- N° 2014/133 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne, prévue le jeudi 20 mars 2014, en faveur de Synergie Entreprises.
- N° 2014/134 : Avenant n° 1 au marché AOO/2012/08-01 - Travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-

Kléber-Barrilliet - Lot 1 : VRD.

N° 2014/135 : Avenant n° 4 au marché à procédure adaptée n° 5095.M12-065 relatif à la construction de l'extension de l'école Ernest Renan.

N° 2014/136 : Marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement du square Corvisart, l'installation et la fourniture d'un sanitaire.

N° 2014/137 : Contrat avec le Théâtre Nanterre Amandiers relatif à l'organisation d'un petit-déjeuner lecture prévu le samedi 15 mars 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2014/138 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Aide aux Orphelins Garennois pour son gala prévu le 6 avril 2014.

N° 2014/139 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium de la médiathèque, en faveur de Monsieur Louis Panassie, cinéaste et conférencier.

N° 2014/140 : Marché soumis au régime de l'article 30 relatif à la gestion du marché des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.

N° 2014/141 : Avenant n° 3 à l'appel d'offres ouvert AOO/2009/005 - prestation de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage.

N° 2014/142 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de la Garenne en faveur du Lions Club International, Club La Garenne-Colombes pour son gala prévu le 28 mars 2014.

N° 2014/143 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne en faveur de l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes (A.E.G.C.) » pour une manifestation prévue le 29 mars 2014.

N° 2014/144 : Contrat avec l'association « Venez danser » relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 11 mai 2014 au théâtre de La Garenne.

N° 2014/145 : Contrat avec Madame Élodie Bois relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 17 avril 2014 à la médiathèque municipale et à l'école Sagot-Voltaire.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions ?

M. Conway

Comme il y a une décision dessus et que s'est tenu le premier marché aux Champs-Philippe jeudi dernier, je voulais avoir un retour sur cette première journée, si vous pouvez dire comment cela s'est passé.

M. le Maire

Vous avez raison, j'aurais dû le faire. Je parle sous le contrôle de Ghislain de Boutray qui était responsable, jusqu'à quelques jours, de cette question. Je parle sous le contrôle de Michèle Michelet qui a vécu le marché de son intérieur, et de Yann particulièrement, mais aussi de tous les élus qui y sont allés.

Cela a eu beaucoup de succès. Les marchands se sont aperçus que quand ils sont arrivés, les gens attendaient physiquement, étaient assis, attendaient que le marché débute. Il y a eu un potentiel d'environ 200 à 250 clients, ce qui est considérable pour un premier épisode. Il y a deux manières de voir les choses : ou bien c'est un gros succès parce que c'est la première, effet de curiosité, ou bien la version très positive qui consiste à dire que c'est le début et cela va augmenter. Dans ces deux aspects, en réalité, on peut être satisfait, agréablement surpris. On a été servi par le temps, il faisait beau, mais il y avait une vraie attente, ce qui, rétrospectivement, Monsieur Conway, confirme que je pense que la majorité avait raison lors de la discussion de notre antépénultième Conseil Municipal, où je vous avais expliqué l'importance de commencer vite pour prendre nos marques. C'est pour cela que nous avons poussé les feux pour que le marché puisse débiter avant les vacances d'été. C'est plutôt un très gros succès.

Monsieur Conway, vous êtes allé voir ou pas ?

M. Conway

Je n'ai pas pu, j'étais occupé professionnellement. Je savais que cela se tenait, c'est pourquoi je demandais des informations. Par rapport à votre remarque, je rappelle, pour le public qui est là, que j'avais voté en faveur de cette accélération, étant donné qu'il n'y avait pas d'autres conseils municipaux entre ce Conseil et maintenant.

M. le Maire

En regrettant toutefois notre précipitation ; vous aviez utilisé un mot de ce genre. Nous allons très vite pour le mettre en route et vous aviez imaginé des débuts inavouables de la part de la majorité. Je vous avais expliqué que techniquement, il fallait qu'on ne laisse pas passer les délais.

M. Conway

Non, absolument pas. Vous relirez le Journal officiel. À partir du moment où il y a eu la précision qu'il n'y avait pas possibilité d'un autre Conseil Municipal, j'ai voté en faveur de cette disposition.

M. le Maire

Parfait, merci beaucoup.

M. Conway

Pouvez-vous annoncer la date du prochain Conseil ?

M. le Maire

Non, parce que je ne l'ai pas en tête.

M. Conway

Vous ne l'avez pas en tête ou vous ne l'avez pas fixé ?

M. le Maire

Je ne l'ai pas en tête et je ne crois pas l'avoir fixé.

Pas de questions sur les décisions du Maire ? *(Non.)*

Je vous remercie infiniment. Nous nous voyons lors du prochain Conseil Municipal. Je vous souhaite un bon week-end.

La séance est levée à 12 heures 06.